

## Avis au public

Conformément à l'article 9.2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le public est informé par affichage à la maison communale que

- La société TK Elevator a introduit une demande auprès de l'Inspection du Travail et des Mines, 3, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, tendant à obtenir l'autorisation relative à l'exploitation d'un ascenseur à Weiswampach, 59A, Gruuss-Strooss, pour le compte de la sàrl F. Lodomez Construction (3A/2024/4390/174)
- La société TK Elevator a introduit une demande auprès de l'Inspection du Travail et des Mines, 3, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, tendant à obtenir l'autorisation relative à l'exploitation d'un ascenseur à Weiswampach, 59B, Gruuss-Strooss, pour le compte de la sàrl F. Lodomez Construction (3A/2024/4389/174)

Weiswampach, le 2 décembre 2024

Le Bourgmestre

La Secrétaire

